

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2014

DCM N° 14-01-30-15

Objet : Crédation de 20 nouveaux emplois d'avenir.

Rapporteur: M. KOENIG

En séance du 30 janvier 2013, 30 emplois ont été créés dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir ». A l'heure actuelle, 29 jeunes ont pris leurs fonctions, le dernier est en cours de recrutement. Le Centre Communal d'Action Sociale a quant à lui pourvu 3 des 5 postes ouverts.

A l'échelle du territoire messin, ce sont 105 emplois d'avenir qui ont été recrutés.

Les intéressés sont occupés à temps plein (35 heures/semaine) et perçoivent un salaire indexé sur le SMIC. Ils sont placés sous la responsabilité d'un tuteur qui, après avoir bénéficié d'une formation, les accompagne au quotidien.

Sur les 29 jeunes embauchés, 60 % sont sans diplôme.

La Collectivité bénéficie d'une aide à l'insertion professionnelle sous la forme d'une prise en charge de 75 % du salaire brut.

Un plan de formation individualisé a été élaboré avec chacun des intéressés, en concertation avec son service, le Pôle Ressources Humaines et la Mission Locale et ce, en fonction de ses besoins et de son projet professionnel. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Région Lorraine interviennent respectivement dans leurs champs de compétences, formation continue ou formation qualifiante, conformément à la convention signée le 10 mars 2013.

A titre d'illustration, certains jeunes ont exprimé le souhait de préparer les concours de la Fonction Publique, d'autres de bénéficier d'une validation de l'acquis de l'expérience, d'une formation qualifiante.

Tous ont suivi une formation d'intégration leur permettant d'acquérir une culture territoriale de base et des formations concernant principalement le métier sur lequel ils ont été

recrutés, qui vient s'ajouter à l'accompagnement au quotidien assuré par le tuteur, agent du service d'affectation, dont chaque jeune bénéficie.

Un suivi personnalisé régulier est organisé en présence du tuteur, du pôle Ressources Humaines et d'un Conseiller d'Insertion de la Mission Locale. La qualité de l'accompagnement a contribué au fait qu'aucun de ces jeunes n'ait quitté le dispositif.

Suite aux résultats obtenus, la Municipalité souhaite élargir le dispositif et augmenter le nombre de jeunes accueillis, en prenant en compte les besoins exprimés par les services :

Pôle	Service	Mission	Nombre
Culture	Bibliothèques Médiathèques	Agents de médiation	3
Patrimoine Bâti, logistique technique	Manifestation	Manutentionnaire	1
Animation, jeunesse, sports et vie associative	Equipements sportifs	Agent de vestiaire	1
Propreté Urbaine	Propreté Urbaine	Agent d'entretien d'espaces publics	4
Espaces Verts	Espaces Verts	Jardiniers	1
Education	Action Educative	Agent polyvalent de restauration	2
Education	Action Educative	Animateur chargé du suivi pédagogique des animations de la pause méridienne	1
Mission Organisation	Reprographie	Assistant imprimeur-relieur-DAO	1
Ressources Humaines	Gestion du Personnel	Assistant de gestion RH	1
Secrétariat général	Gestion domaniale – courrier	Agent d'entretien polyvalent des bâtiments municipaux	1
Démocratie	Politique de la Ville	Agent d'accueil	1
Mobilité	Entretien des espaces	Assistant agent d'entretien de la voirie	1
Education	Action Educative	Agent d'animation activité lecture	1
Patrimoine Bâti	Entretien Bâtiment	Assistant serrurier	1

Il est proposé, en conséquence, d'autoriser la création de 20 emplois d'avenir supplémentaires, portant le total à 50 emplois ouverts.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la loi N° 2012 – 1189 du 26 octobre 2012,

VU le décret N° 2012 - 1210 du 31 octobre 2012, relatif à l'emploi d'avenir,

VU le décret N° 2012 – 1211 du 31 octobre 2012, tirant les conséquences de articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,

VU l'arrêté du 31 octobre 2012, fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

VU la circulaire DGEFP N° 2012-20 du 2 novembre 2012 relative à la mise en oeuvre des emplois d'avenir,

CONSIDERANT qu'après évaluation des premières embauches et examen des différents

besoins en personnel exprimés par les pôles municipaux dont certains pourraient faire l'objet d'un recrutement permettant l'accompagnement de jeunes dans l'emploi,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **DE PORTER** à 50 le nombre d'emplois d'avenir en créant 20 emplois supplémentaires dans le cadre du dispositif « Emplois d'Avenir »,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et tout acte nécessaire à la poursuite du dispositif d'emploi d'avenir au sein de la collectivité.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Sébastien KOENIG

Service à l'origine de la DCM : Développement des Ressources Humaines
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.4 Autres catégories de personnels

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ